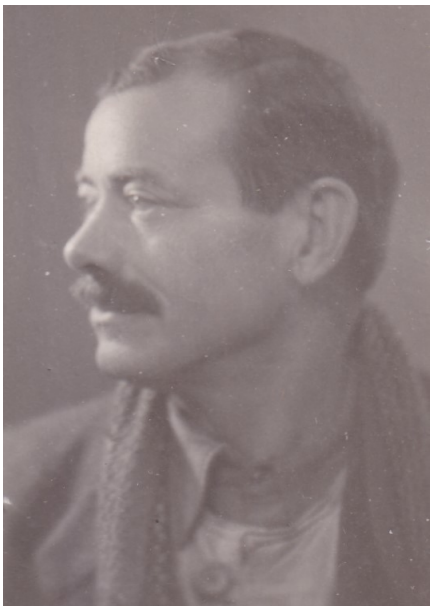
Marcel CHEVALLIER

Par : Jean-Yves Bonnard



MRN Champigny-sur-Marne, fonds Eysses

- Informations
  - Nom : CHEVALLIER
  - Prénom(s) : Marcel
- Etat civil
  - Date de naissance : 11/07/1895
  - Ville de naissance : Vayres-sur-Essonne
  - Département de naissance : Seine-et-Oise
  - Pays de naissance : France
  - Profession avant guerre :
    - marchand
  - Date de décès : 16/12/1971
  - Lieu de décès : Compiègne (Oise)
- Résistance
  - Organisation(s) de résistance :
    - FTP
  - Date d'engagement : 1/1/1942
  - Département(s) de résistance : Oise
- Arrestation et condamnation
  - Date d'arrestation : 4/9/1942
  - Lieu d'arrestation : La Croix Saint-Ouen
  - Département d'arrestation : Oise
  - Juridiction de condamnation : Section spéciale - Amiens
  - Date de condamnation : 14/09/1942

    - Motif(s) de condamnation :
      - Activité communiste
    - Peine infligée : Prison
    - Durée de la peine : 3 ans
    - Parcours carcéral :
      - Compiègne
      - Amiens
      - Eysses
      - Compiègne
- Eysses
    - Date d'arrivée à Eysses : 18/12/1943
    - Numéro d'écrou à Eysses : 2771
    - Préau ou autre affectation :
      - Préau 3
    - Motif de la levée d'écrou : Remis aux autorités allemandes
    - Date de la levée d'écrou : 30/05/1944
    - Durée de détention : 0 an(s), 5 mois, 12 jour(s)
- Déportation
    - Déporté
    - Lieu de départ : Compiègne
    - Date de départ : 18/06/1944
    - Parcours concentrationnaire :
      - Dachau
      - Landsberg (Kdo Dachau)
      - Allach (Kdo Dachau)
    - Matricule : 73261
    - Situation en 1945 : Libéré
    - Date : 30/04/1945
    - Lieu : Allach
    - Date de rapatriement : 01/06/1945
- Reconnaissance
    - Statut : Déporté résistant

Biographie

Né le 11 juillet 1895 à Vayres-sur-Essonne (Seine-et-Oise, devenu Essonne), il est le fils de Louis Sévère Chevallier et de Marcelline Clémence Suzammeck.

De la classe 1915, cet ouvrier est incorporé le 19 décembre 1914 et arrive au corps le lendemain tandis que le pays a basculé dans la Première Guerre mondiale. Il est affecté à l'intérieur comme soldat de 2e classe sous les ordres du général commandant la région militaire. Il passe le 15 mai 1915 au 17e Bataillon de Chasseurs à pied et part aux armées le 20 mai. Blessé le 10 juin 1915 à Lorette par un éclat d'obus à la région sourcilière gauche, il est placé à l'intérieur jusqu'au 9 octobre 1915 puis retourne aux armées jusqu'au 20 septembre 1916. Revenu à l'intérieur, il est affecté au 60e Bataillon de Chasseurs à pied aux armées le 10 mai 1917 jusqu'au 11 juin suivant, date à laquelle ses services sont interrompus.

La guerre terminée, il épouse le 24 septembre 1921 à Vayres-sur-Essonne Marie Laëtitia Thieffin (Longueville 1904 – La Croix-Saint-Ouen, 1981) qui lui donne trois enfants, Mireille (Vayres, 1922 – Attichy, 2022), Jacques (Gournay-sur-Aronde, 1923 - 1944) et Muguette (Gournay-sur-Aronde, 1925 – Clermont, 2017).

Installé à Gournay-sur-Aronde (Oise) vers 1923, Marcel Chevallier exerce la profession de cressiculteur (producteur de cresson). La famille déménage à la fin des années 30 et s'installe à La Croix-Saint-Ouen au n°14 de la rue Jean-Jaurès. Il travaille alors comme allumettier à la manufacture de Saintines (Oise).

Sa fille Mireille Chevallier épouse le manœuvre Lucien Thaye (La Croix Saint-Ouen, 1921 – Compiègne 2009) le 20 décembre 1941. Son fils, Jacques, mécanicien de profession travaille depuis juin 1940 chez l'artisan mécanicien Stoppin et pour les Eaux-et-Forêts.

Marcel Chevallier entre dans la Résistance communiste en novembre 1941. Il met son fils en relation avec Marius Dutriaux, ouvrier dans l'usine de bois Huygen à La Croix-Saint-Ouen et ancien membre du parti communiste. Dès lors, Marcel Chevallier, son fils Jacques et son gendre Lucien Thaye mènent des actions. Ainsi, il participe au transport et à la distribution de tracts antiallemands et aux attentats du 1er mai 1942 en incendiant des récoltes réquisitionnées par l'occupant à Mercières, il héberge à son domicile des fugitifs (parachutistes ou patriotes traqués), deux du 1er mars au 15 mars 1943, trois du 8 mai au 4 juin 1942. En outre, le 6 juin 1942, Marcel Chevallier participe au transport à Pont-Sainte-Maxence de 30 Kg d'armes et d'explosifs récupérés à Noyon.

Suite à un attentat manqué sur la voie ferrée Creil – Compiègne, le 13 août 1942 à Sarron (Oise), deux résistants, Jacques Bourgeois et Claude Leroy, sont arrêtés par la police allemande. Brutalisés, ils parlent et livrent des noms. Le fils de Marcel Chevallier, Jacques, informé de l'arrestation, part se cacher à Ris-Orangis (Essonne).

Pendant ce temps, la police judiciaire parvient à reconstituer la structure du groupe de la Jeunesse communiste de Compiègne. S'enchaînent une succession d'arrestations et de perquisitions le 4 septembre. Ce jour-là, Lucien Thaye, Lucien Lesne, André Langelez,

Ernest Flury, Etienne Drujon, Marcel Chevallier et se fille Muguette sont arrêtés. Au domicile de ces deux derniers, la police française trouve un plan du carrefour de la forêt de Compiègne et une liste de cotisations. Peu après, afin de disculper ses parents, Jacques Chevallier se livre à la gendarmerie de La Croix-Saint-Ouen. Faute de preuve, Muguette Chevallier est relâchée. Marcel Chevallier, quant à lui, est interrogé par sept fois sans rien reconnaître.

Le 14 septembre, Jacques et Marcel Chevallier, René Grenier, André Langelez, Lucien Lesnes, Marcel Letort, Marcelle Lignereux, Paul Pinel, Roger Russeil et Lucien Thaye sont conduits à pied sous bonne escorte à la prison de Compiègne. Ils sont incarcérés dans le quartier français après une fouille en règle face au mur. D'autres arrestations suivent dans l'Oise. Un mandat de dépôt du juge d'instruction de Compiègne est prescrit à l'encontre de Marcel Chevallier (n° d'écrou 500) prévenu d'activité communiste.

Le 12 juillet 1943, les communistes compiégnois sont enchaînés deux par deux et, sous bonne garde de gendarmes, sont emmenés à pied à la gare de Compiègne. Ils haranguent la foule et chantent la *Marseillaise* avant d'être installés dans des voitures réservées. Arrivés en gare d'Amiens, des autobus les conduisent à la prison « cellulaire », 445 route d'Albert.

Le 17 juillet, les prévenus sont conduits en autocar au palais de justice où un procès se tient à huis clos sous la présidence de M. Guernion. Accusés de propagande et d'activité communiste, Jacques Chevallier, Lucien Thaye et Marius Dutriaux (par défaut, puisque s'étant échappé à Compiègne) sont condamnés à cinq ans de prison et 1200F d'amende. Marcel Chevallier, Jacques Bourgeois, Lucien Lesne, Marcel Letort et André Langelez sont condamnés à trois ans de prison et 1200F d'amende.

Le 17 décembre 1943, Marcel Chevallier et seize de ses camarades (dont son fils Jacques) sont conduits en autobus vers la gare d'Amiens, gardés par des Groupes Mobiles de Réserves (GMR). Ils sont embarqués dans des wagons cellulaires formant la queue d'un train de civils venant du Nord à destination de Paris. Ils sont ensuite emmenés en voitures cellulaires à la prison de la Santé et incarcérés dans les cellules du quartier Bas. Transférés le lendemain à la gare d'Austerlitz, ils prennent place dans un train de voyageurs par groupe de six par compartiment gardés par deux GMR à destination de Bordeaux, Langon puis Villeneuve-sur-Lot. Les détenus sont incarcérés à la Centrale d'Eysses le 18 décembre 1943 où des groupes de résistance sont organisés. Marcel Chevallier reçoit le n°2771 et est affecté au préau 3.

Il participe à la révolte qui secoue cette centrale les 19 et 20 février 1944.

Le 30 mai 1944, les soldats de la Division SS *Das Reich* pénètrent dans la prison et ordonnent le rassemblement des détenus livrés par l'État Français. Près de 1200

hommes sont emmenés jusqu'à la gare de Penne d'Agenais, embarqués dans des wagons et transférés au camp de Royallieu, à Compiègne.

Marcel Chevallier est déporté le 16 juin 1944 par le « Train de la Mort » à destination du Camp de Dachau (Allemagne) avec le « Bataillon d'Eysses ». Il reçoit le numéro de matricule 73 261. Le 14 juillet, il est envoyé au kommando d'Allach puis au camp de Landsberg. Il s'y blesse (pied cassé et main ouverte) le 21 mars 1945 à la suite du déversement d'un wagonnet qu'il charge de tôles. Conduit à l'infirmerie, il revient la main agrafée et le pied bandé.

Il est libéré 30 avril 1945 par les Américains, passe par Mulhouse le 29 mai 1945, est rapatrié le 1er juin suivant et est enregistré à l'Hôtel Lutetia (carte de rapatrié n°0303589). Il apprend alors le décès de son fils, Jacques, tué en action.

Très affaibli, Marcel Chevallier est placé en maison de repos à La Croix Saint-Ouen du 10 août eu 10 décembre 1945.

Reconnu comme membre du mouvement FTPF, il est rattaché groupe de Noyon rattaché au secteur de Saint-Just-en-Chaussée.

Il reçoit la Médaille militaire, la Croix du Combattant volontaire 1939-1945 du 23 avril 1958 (certificat n°15466), le titre de Déporté-Résistant (carte n°1 00321650) par décision du 1*er* avril 1954.

Retraité de la Manufacture des Allumettes de Saintines (Oise), il demeure au château du Bac, n°77 de la rue Gabriel Péri, à La Croix Saint-Ouen, en 1963. Cette année-là, le 28 avril, durant les cérémonies de la Journée Nationale de la Déportation à Compiègne, le président des déportés de l'Oise, Émile Gourdon, lui remet la Légion d'honneur décernée par décret du 31 décembre 1962 (JO du 5 janvier 1963).

Marcel Chevallier décède le 16 décembre 1971 à La Croix Saint-Ouen.

Bibliographie

Jean-Yves Bonnard, "Le 1er mai 1942 dans le Compiégnois", in Annales Historiques Compiégnoises n°170, printemps 2025, p.44-57.
Émile Hérisson, "Mon village s'appelle La Croix Saint-Ouen", 1999, p.138.
"Le Progrès de L'Oise" du 4 mai 1963.
André Poirmeur, "Compiègne 1939-1945", 1968.